

Annexe 3 : critères d'appréciation des projets couplant activité agricole et PV

L'ensemble des éléments ci-dessous sont à transmettre pour permettre une bonne appréciation du projet. Certains d'entre eux doivent respecter un seuil ou un critère que la CDPENAF a fixé afin de pouvoir être qualifié de projet de couplage.



Porteur de projet et relations entre les parties prenantes

■ Le propriétaire est-il aussi l'exploitant des parcelles ?	
■ Existe-t-il une convention entre propriétaire, exploitant et énergéticien ?	
■ Quelle est la durée de cette convention ?	
■ Quelle est la répartition de la rémunération entre les parties prenantes ?	



Présentation de l'exploitation agricole

■ Ancienneté de l'exploitation	
■ SAU totale (ha)	
■ Type de productions végétales et/ou animales de l'exploitation avant projet photovoltaïque	
■ Type de productions végétales et/ou animales introduit avec le projet photovoltaïque	



Caractéristiques du projet photovoltaïque

■ Puissance du parc PV	■ < 30 MWc
■ Surface des parcelles qui abriteront des panneaux (prendre la surface clôturée)	
■ % de surface couverte par les panneaux par rapport à la SAU (prendre la surface clôturée)	■ < 20 % de la SAU
■ Surface des panneaux (projection au sol)	
■ % de recouvrement maximum des parcelles (prendre la projection au sol)	
■ Quels investissements sont prévus sur l'exploitation grâce aux revenus des panneaux ?	■ En plus du détail des investissements, apporter des éléments de justifications pour montrer la plus value à l'échelle de l'exploitation
■ Garanties proposées par le développeur pour assurer la durabilité du projet	

➡ Annexe 3 : critères d'appréciation des projets couplant activité agricole et PV (suite)

 Projet agronomique et/ou zootechnique	
■ Usage avant projet de la ou les parcelles concernées par les PV	
■ Potentiel agronomique de la surface couverte par les panneaux (note pédologique) - plafond à 4	<4
■ Y-a-t-il une stratégie de placement des cultures par rapport au positionnement des panneaux ? Si oui, laquelle ?	
■ Une adaptation de la structure PV à l'itinéraire technique est-elle nécessaire ?	
■ Une zone témoin a-t-elle été mise en place ? Si oui, quelles sont ses caractéristiques ?	
■ Suivi agronomique et/ou zootechnique	

 Économie de la production agricole	
■ Justifications sur la rentabilité des investissements prévus (étude de marche, étude technico économique etc.)	
■ Revenu issu des panneaux	
■ Calcul EBE à l'échelle de l'exploitation avec et sans les panneaux et le projet rémunérateur sur les 4 prochaines années (Delta EBE > revenus issus des panneaux)	Delta EBE > indemnités revenus issus des panneaux

 Démantèlement et remise en état	
■ Précisions sur le démantèlement, la remise en état et les garanties financières associées	

